

DIAGNOSTIC PORTANT SUR LA GESTION DESPEMD ISSUS DE LA DEMOLITION / RENOVATION

Cette formation développe une approche méthodologie du diagnostic des PEMD (Produits, Equipements, Matériaux, Déchets) avant démolition ou rénovation.

■ Objectifs opérationnels

- Appliquer une méthodologie de repérage et de diagnostic des PEMD avant démolition ou rénovation

■ Public Concerné

- Maîtres d'oeuvre
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Consultants pour le compte des maîtres d'ouvrages

🕒 Durée

7.00 Heures 1 Jour

■ Prérequis

Suivre cette formation réclame la connaissance générale sur la gestion des déchets ou avoir suivi la Formation "Gestion des déchets et nuisances de chantier" Ref. E354.

■ Parcours pédagogique

Contexte législatif

- Décret 2021-872 du 30 juin 2021 et arrêté du 26 mars 2023 précise l'obligation de diagnostic pour les démolitions partielles ou complètes de bâtiments pour lesquelles la date de dépôt de la demande de permis de démolir est postérieure au 1er mars 2012

- Evolution réglementaire

Obligation de diagnostic

- Réhabilitations et démolitions concernées
- Obligations du maître d'ouvrage

Méthodologie

- Le repérage sur site
- Rédaction du rapport de diagnostic
- Formulaire de déclaration au CSTB

Études de cas (travail sur plan et photos)

- Travaux de réhabilitation
- Travaux de démolition

Cette formation est également réalisable en présentiel.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'une mise en situation et la présentation de cas pratiques. Une étude de cas porte sur une démolition partielle dans le cadre d'une réhabilitation et d'une démolition complète.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcam, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur de travaux ou maître d'œuvre d'exécution.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com